



## Comment faire pour se débarrasser d'une curatelle

Par **Eric Binarmont**, le **23/05/2018 à 13:40**

Bjr je me permet de vous écrire pour vous dire que je suis sous curatelles renforcé depuis 22ans suis a des depance pas réfléchi depuis maintenant un bon moment je vais mieux et j'arrive a mieux prendre la valeur de mon argent le problème c'est que j'aimerais me la faire enlevé mais en rien on fait tous pour me dire que je ne suis pas près a géré mon argent alors que si et depuis suis coincé parce que je ne peux pas profité de mon argent et d'avancer dans la vie comment faire svp parce que je parvient a faire des dépression cars chaque projet que je veux parvenir eux font tous pour pas que je les face quoi faire svp

Par **youris**, le **23/05/2018 à 14:01**

bonjour,  
vous faites votre demande au juge des tutelles.  
c'est qui "eux" quand vous écrivez ".....eux font tous pour..."  
salutations

Par **Eric Binarmont**, le **23/05/2018 à 14:08**

Comment sa se passe parce que le juge va vouloir avoir des conte a ma curatelles pour savoir comment sa se passe alors que moi je veux tous faire pour le la faire enlever et je c'est qui vont tout faire pour que je la garde parce que il vont dire que je suis trop faible et moi sa me mais dans une situation un peux perplexes et moi qui voudrait me trouve seul a gérez mon argent et de faire deux que je veux avec alors que depuis que je suis sous curatelles je ne peux rien faire sans leur autorisation et moi sa me soule je ne peux rien aboutir que faire

Par **jodelariege**, le **23/05/2018 à 16:26**

bonjour lire ci dessous:  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2094>

comme le dit youris il faut faire une demande au juge des tutelles

Par **chrys34**, le **18/06/2019** à **01:37**

Le juge va fonder sa décision à partir d'un certificat médical. C'est le médecin qui va juger si votre curatelle peut être modifiée. Mon père est sous curatelle renforcée depuis son grave accident . Une telle décision est là avant tout pour protéger la personne mise sous protection. Si ce n'est plus justifié car vous allez mieux alors le juge pourra retirer la protection.

Par **Visiteur**, le **18/06/2019** à **07:55**

Bonjour

Il s'agit ici non pas d'une mise sous curatelle pour raison de santé, mais pour comportement sur le plan financier.

Procédure un peu différente quand même

Par **chrys34**, le **18/06/2019** à **09:57**

OK mais dans les deux cas c'est l'argent de la personne que l'on est censé protéger !

Par **Visiteur**, le **19/06/2019** à **11:18**

Gérer son argent... et ses dettes aussi,